



Urgent:transfert+renouvellement carte de séjour

Par **samsimo**, le **29/08/2010** à **06:23**

Bonjour,

J'ai rentre en France depuis 2002 comme étudiant, et j'ai fais mon changement de statue étudiant vers statue Salarie ma demande de changement de statue et aussi le renouvellement je le fait toujours dans ma préfecture de Toulouse(carte de séjour 1 ans renouvelable)dans l'année 2008 ensuite j'étais licencie par mon employeur pendant la même année, ensuite j'ai renouvelle ma carte grâce au chômage, actuellement je travaille j'ai un CDI depuis MAI 2010,mon souci cette année c'est le changement de département car en posant ma demande de renouvellement à Toulouse l'agent de préfecture de Toulouse ma oblige de faire le transfert de dossier vers le département Saint-Denis et j'ai un récépissé qui se termine la fin de septembre 2010

ma question est :

Pour faire le transfert (j'habite actuellement à Epinay Villetaneuse 93800) de dossier est-ce-que je suis oblige de refaire la demande de renouvellement sachant que j'ai déjà poser mon dossier complet dans Toulouse, dans le cas contraire j'aurais besoin de refaire tout à zéro : demande de changement de statue...

Pour faire le changement d'adresse j'aurais besoin d'un Rendez-vous?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse

N.B: j'aimerais avoir une réponse le plus vite possible car il me reste un mois pour faire ma demande.

Cordialement,

sam

Par **lufcbeckford**, le **29/08/2010** à **18:46**

Bonjour Sam.

Vous venez d'emménager dans le département de la Seine Saint-Denis et vous êtes titulaire d'un titre de séjour d'un an.

Vous devez vous présenter à la préfecture de Bobigny porte n°1 car vous résidez dans l'arrondissement de Saint Denis (Villetaneuse).

Vous devez présenter les documents suivantes (originaux) :

- votre passeport en cours de validité,
- votre titre de séjour,
- un justificatif de domicile de moins de trois mois (EDF, GDF ou loyer)

En revanche, si vous êtes hébergé, une attestation d'hébergement, la quittance (EDF, GDF ou loyer) de moins de trois mois et la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant délivrée en Seine Saint Denis.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous rendre directement sur le site de la préfecture : <http://www.seine-saint-denis.pref.gouv.fr/>.

De toute manière, vous êtes obligé de signaler votre changement d'adresse.

Par **samsimo**, le **29/08/2010** à **19:27**

Bonjour,

Merci pour votre réponse, j'aurais pas besoin de prendre un rendez-vous pour changement d'adresse et aussi le renouvellement?

Cordialement,

sam

Par **abdil**, le **19/08/2013** à **23:31**

bonjour ca fais 1 ans j ai fais une demande de la cart sejour mais pas de reponse malgré j ai le nemero dossier comm je f merci davance